

40% des adhérents Idée Alsace engagés dans une démarche d'amélioration continue

40% des adhérents Idée Alsace sont engagés dans une démarche RSE d'amélioration continue. Que se soit avec la mise en place d'un contrat de progrès ou via l'évaluation AFAQ 26 000, ces entreprises ont en commun de vouloir progresser sur des objectifs chiffrés en matière de RSE.

Le contrat de progrès, premier outil pour piloter sa stratégie RSE



Développé par Idée Alsace, le contrat de progrès permet à l'entreprise de formaliser sa politique de développement durable, en lui permettant de mesurer, évaluer et s'engager sur des objectifs concrets.

Le contrat de progrès incite donc très fortement l'entreprise à progresser, à se mobiliser au sein d'une communauté d'entreprises, et à participer à la démarche collective Idée Alsace.

Son élaboration est réalisée par l'entreprise, en appui avec Idée Alsace, qui procède à des engagements librement choisis. Ces objectifs portent sur l'ensemble des piliers du Développement Durable et engagent l'entreprise pendant 3 ans.

- Si vous souhaitez en savoir plus sur le contrat de progrès, contactez [Nicolas Heintz](#) .
- [Découvrez les contrats de progrès finalisés.](#)

L'évaluation AFAQ 26000



Amélioration continue



Pour 2017, l'objectif est d'atteindre **50% d'adhérents engagés** dans une démarche de progrès.

Pour cela, un **suivi annuel** des contrats de progrès sera mis en place et **l'équipe s'étoffera d'une nouvelle recrue**

, dont vous pourrez découvrir le portrait dans la prochaine newsletter Idée Alsace !

-
- [Retourner à la newsletter Idée Alsace n°38 de janvier 2017](#)